



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6030157

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 23/01/2026 11H13 C:000032 I:33095
V/REF : 1048133
V/Email reçu le Vendredi 23/01/2026 à 11H13

SEMCODA
AGENCE BRESSE DOMBES
28 RUE DE LA GRENOUILLERE
CS 81050
01000 BOURG EN BRESSE

V/REF.IMM. 09595
IMMEUBLE : CARRE NATURE
357 RUE DES LUYERS
01340 MONTREVEL EN BRESSE

Feillens, le 05 Mars 2026

Référence Marché: M_230717001-1

LOCALISATION : 357 RUE DES LUYERS - MONTREVEL EN BRESSE - MME BUATTIER 0650464773 -
LOGT 1001 RDC

MOTIF : INTERVENIR POUR RECHERCHE DE FUITE SOUS BAIGNOIRE (ACCES COMPLIQUÉ,
ACCORD POUR FAIRE UNE TRAPPE PROPRE EN PARTANT DES WC SITUÉ JUSTE
DERRIERE POUR ACCÉDER A LA TUYAUTERIE DE LA BAIGNOIRE)
PL00001 - PL00004

Donneur d'ordre : Mme C LABALME

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie.

LE 11 FÉVRIER 2026 A 16H30
RECHERCHE DE FUITE SOUS LA BAIGNOIRE
FUITE LOCALISÉE AU NIVEAU DU SERRAGE DU ROBINET DE LA BAIGNOIRE
TRAPPE COTÉ SALLE DE BAIN INACCESSIBLE A CAUSE DU MEUBLE LAVABO
CRÉATION D'UNE TRAPPE DE VISITE COTÉ DU WC
AUCUNE ACCESSIBILITÉ A LA FUITE
LE 2 MARS 2026 A 8H45
RECHERCHE DE FUITE
DÉMONTAGE DE LA VASQUE ET DU MEUBLE DU LAVABO POUR AVOIR ACCES A LA
TRAPPE DE VISITE
CONSTATATION DU JOINT DU ROBINET DE LA BAIGNOIRE HS
REPLACEMENT DU ROBINET DE LA BAIGNOIRE
RÉFECTION DU JOINT SILICONE DE LA BAIGNOIRE
REMISE EN PLACE DU MEUBLE ET DE LA VASQUE DU LAVABO
CONTRÔLE DE L'ÉTANCHÉITÉ
LE 4 MARS 2026 A 16H45
AUCUNE FUITE DÉTECTÉE
VÉRIFICATION DE L'ÉTANCHÉITÉ, RAS

OBSERVATIONS :

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie (poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres, génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux règles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détrituts (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PL00001-Forfait déplacement	1	46,80	46,80
1,00	PL00004-H(s) recherche de fuite	1	41,60	41,60
1,00	PL00001-Forfait déplacement	2	46,80	46,80
1,00	PL00004-H(s) recherche de fuite	2	41,60	41,60
1,00	PL00088-FP.Robinet bain/douche laiton	2	156,00	156,00
1,00	PL00027-Réfection joint silicone	2	52,00	52,00
1,00	PL00001-Forfait déplacement	3	46,80	46,80
1,00	PL00004-H(s) recherche de fuite	3	41,60	41,60
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
1,00	Trappe(s) visite pvc 24x24 blanche PUM	1	54,68	54,68
TOTAL H.T.				527,88
T.V.A. a 10,00%				52,78
TOTAL T.T.C.En EURO				580,66

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6030157

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*



Bon de Commande

N° : 1048133 du 23/01/2026

Pr.

SEMCODA

AGENCE DE BOURG EN BRESSE

28, rue de la Grenouillère

CS 81050

01010 BOURG EN BRESSE CEDEX

Tel:04.74.22.83.27

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

E

Fournisseur

Référence : 544126-FS2497

Téléphone : 03.85.20.30.60

Mail: bourgogne@servimo.fr

Lieu d'intervention

MME BUATTIER Emmanuelle

357 Rue des Luyers

Carré Nature

01340 MONTREVEL EN BRESSE

Référence de la Demande

N°: 874 190 du 30/12/2025

THCPLOPP Tvx hors contra Plomberie Partie privat. 1

01-EE-2224-ENT-61513100

Téléphone : 06.50.46.47.73 / 04.74.51.45.27

04986-00001-00001-00001 H / Type 4 DUP / RDC

Date entrée: 07/07/2020

Délai

Date limite exécution : 07/02/2026

Observations

TEL 0650464773

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
PL00001 Forfait de deplacement	1,00	46,80	46,80	4,68	51,48
PL00004 Recherche de Fuite (Taux Horaire) FUI TE SOUS BAIGNOIRE? COMME ACCES DIFFICILE JE VOUS VALIDE DE FAIRE UNE TRAPPEPROPRE EN PARTANT DES TOILETTES SITUER JUSTE DERRIERE POUR ACCEDER A LA TUYAUTERIE DE LA BAIGNOIRE VOIR AVEC LA LOCATAIRE	1,00	41,60	41,60	4,16	45,76

Total H.T.	88,40
Total TVA	8,84
Total TTC	97,24

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par DUTEL Edwige le 23/01/2026

Le Responsable
Nom et Signature

Le Responsable d'Agence

Romuald RICHONNIER

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE BOURG EN BRESSE

EDN6



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE BOURG EN BRESSE 28, rue de la Grenouillère CS 81050 01010 BOURG EN BRESSE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☒ Maison ou immeuble individuel ☐ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **RD 1000000000 C 1000000000 MON RE E EN BRESSE**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **BOURG EN BRESSE**

le **23/01/2026**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1048133